

TRAJECTOIRE D'UN USAGER EN PROVENANCE DE LA COMMUNAUTÉ (DOMICILE, RPA, RI-RTF, ETC.) VERS UN CHSLD OU UNE RI DONT LES USAGERS SONT VULNÉRABLES ^a À LA COVID-19				
EN FONCTION DU PALIER D'ALERTE DE SA PROVENANCE				
Accueil et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation	Palier d'alerte vert	Palier d'alerte jaune	Palier d'alerte orange	Palier d'alerte rouge
Nouvelle admission	<p>Faire test de dépistage à tous les usagers/résidents</p> <p>➤ Test de dépistage négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans symptôme compatible à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil en zone tiède¹ au CHSLD ou dans la RI prévu par le mécanisme d'accès. ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. • Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. ○ La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. ○ Accueil en zone tiède au CHSLD ou dans la RI prévu par le mécanisme d'accès ou retour dans son CHSLD ou la RI. ○ Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48 h² après l'accueil dans le milieu de vie selon l'évaluation. ○ Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. ○ Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement.³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil en zone chaude⁴ au CHSLD ou à la RI prévu par le mécanisme d'accès si déjà cas de COVID-19 dans le CHSLD ou la RI. <u>OU</u> • Accueil en zone chaude dans le CHSLD dédié COVID-19 + sur le territoire ou la RI selon l'organisation de soins et de services régionale. <u>OU</u> • Accueil en zone tampon⁵ en zone chaude. 			

^a Les facteurs de vulnérabilité concernant la complication à la COVID-19 reconnus à ce jour sont les suivants :

- Personnes de 70 ans et plus
- Personnes immunosupprimées (selon l'avis de l'INESSS) : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_Immunosuppression.pdf
- Personnes ayant une maladie chronique, plus spécifiquement une maladie chronique non contrôlée ou compliquée assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers. (référer à la page 4 de cet avis de l'INSPQ sur les travailleurs atteints d'une maladie chronique pour plus de détails : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_sante_maladies_chroniques.pdf)
- Personnes avec une obésité importante (à titre indicatif, IMC ≥ 40);
- Personnes avec une condition médicale entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration (ex. : un trouble cognitif, une lésion médullaire, un trouble convulsif, des troubles neuromusculaires).

Tableau B-1

Accueil et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation	Palier d'alerte vert	Palier d'alerte jaune	Palier d'alerte orange	Palier d'alerte rouge	
<p>Congé temporaire dans la communauté</p>	<p>Conditions du congé :</p> <p>Sorties permises.</p> <p>S'assurer que l'usager/résident est en mesure de suivre les conditions d'isolement au retour.</p> <p>Conditions de retour :</p> <p>Se référer à la situation A, B ou C selon le cas.</p> <p>Situation A : Usager/Résident ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19 et n'ayant pas été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive sauf pour le palier orange suivre la situation B :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun test de dépistage nécessaire. Retour à la chambre en zone froide^b et dans sa bulle de vie. Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>Situation B : Usager/Résident ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19, mais ayant été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive</p> <p>Suivre les consignes destinées à la population générale concernant les contacts étroits ainsi que les recommandations de la santé publique ou de la PCI de l'établissement.</p>	<p>Conditions du congé :</p> <p>Limiter la fréquence aux sorties essentielles.</p> <p>S'assurer que l'usager/résident est en mesure de suivre les conditions d'isolement au retour, le cas échéant sauf pour la clientèle DP-DI-TSA.</p> <p>Le jugement clinique s'applique et pour une situation exceptionnelle une solution d'exception peut s'appliquer.</p> <p>Conditions de retour :</p> <p><u>Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun test de dépistage nécessaire. Isolement préventif de 14 jours à la chambre. Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p><u>Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Isolement à sa chambre considéré comme une zone tiède en attente du résultat. <p>➤ Test de dépistage négatif : poursuite de l'isolement de 14 jours</p>	<p>Conditions du congé :</p> <p>Sorties non recommandées</p> <p>Favoriser le maintien du lien social par des moyens alternatifs.</p> <p>Permettre seulement, en situation exceptionnelle pour préserver l'intégrité et la santé de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> si essentiel pour l'usager; dans une zone de même niveau d'alerte; chez des personnes significatives (ex. : famille, conjoint); privilégier les sorties plus longues et réduire la fréquence des sorties. <p>et selon une évaluation du risque en concertation entre l'équipe clinique de l'usager et la PCI de l'établissement.</p> <p>S'assurer que l'usager/résident est en mesure de suivre les conditions d'isolement au retour, le cas échéant.</p> <p>Le jugement clinique s'applique et pour une situation exceptionnelle une solution d'exception peut s'appliquer.</p> <p>Conditions de retour :</p> <p><u>Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun test de dépistage nécessaire. Isolement préventif de 14 jours à la chambre. Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. 	<p>Conditions du congé pour les usagers confiés en RI du programme-services DP-DI-TSA :</p> <p>Conditions du congé :</p> <p>Sorties non recommandées</p> <p>Favoriser le maintien du lien social par des moyens alternatifs.</p> <p>Permettre seulement en situation exceptionnelle pour une préservation de l'intégrité et de la santé de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> si essentiel pour l'usager; dans une zone du même palier d'alerte; chez une personne significative identifiée (ex. : 1 famille, 1 conjoint); réduire la fréquence des sorties (maximum aux deux semaines donc une ou deux sorties par mois maximum) et privilégier les sorties de maximum 48 heures. <p>et selon une évaluation du risque en concertation entre l'équipe clinique de l'usager et la PCI de l'établissement.</p> <p>Le jugement clinique s'applique et pour une situation exceptionnelle une solution d'exception peut s'appliquer.</p> <p>Mesures pour la personne significative (ex. : 1 famille, 1 conjoint) qui accueille un usager pour un congé temporaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire signer un engagement moral qui inclut les mesures sanitaires qui devront être prises et respectées lors du congé temporaire (ex. : port du masque médical, l'hygiène des mains); 	

^b Zone froide : usager/résident sans COVID-19 et se référer aux directives ministérielles sur le port des ÉPI.

Tableau B-1

	<p><u>Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca)</u> https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19</p> <p>Avant le retour, faire test de dépistage lors de l'identification des contacts étroits et placer l'usager/résident en isolement préventif ou durant une période de 14 jours s'il n'y a pas de test effectué.</p> <p>➤ Test de dépistage négatif : poursuivre l'isolement préventif de 14 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour dans son milieu de vie à sa chambre considérée comme une zone tiède. • Suivre les recommandations de l'établissement, le cas échéant. • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil en zone chaude au CHSLD ou dans la RI si déjà cas de COVID-19 dans le CHSLD ou la RI. OU • Accueil en zone chaude dans le CHSLD dédié COVID-19 + sur le territoire ou la RI selon l'organisation de soins et de services régionale. OU • Accueil en zone tampon en zone chaude. <p><u>Situation C : Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolement à sa chambre considérée comme une zone tiède en attente du résultat. <p>➤ Test de dépistage négatif : poursuite de l'isolement de 14 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. • La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. • Isolement à la chambre considérée comme une zone tiède. • Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48 h⁶ après l'accueil dans le milieu de vie selon l'évaluation. • Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. • Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil en zone chaude au CHSLD ou dans la RI si déjà cas de COVID-19 dans le CHSLD ou la RI. OU • Accueil en zone chaude dans le CHSLD dédié COVID-19 + sur le territoire ou la RI selon l'organisation de soins et de services régionale. OU 	<p><u>Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolement à sa chambre considéré comme une zone tiède en attente du résultat. <p>➤ Test de dépistage négatif : poursuite de l'isolement de 14 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. • La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. • Isolement à la chambre considérée comme une zone tiède. • Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48 h⁶ après l'accueil dans le milieu de vie selon l'évaluation. • Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. • Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil en zone chaude au CHSLD ou dans la RI si déjà cas de COVID-19 dans le CHSLD ou la RI. OU • Accueil en zone chaude dans le CHSLD dédié COVID-19 + sur le territoire ou la RI selon l'organisation de soins et de services régionale. OU 	<ul style="list-style-type: none"> • Former et accompagner pour s'assurer du respect des mesures de prévention et de contrôle des infections; • Demander l'autosurveillance des symptômes du proche durant 7 jours avant l'accueil et limiter, dans la mesure du possible, au maximum les contacts sociaux pendant 7 jours avant l'accueil de l'usager pour son congé temporaire. Aucun contact social pendant la période du congé temporaire; • Demander au proche de faire un test de dépistage avant l'accueil de l'usager. <p><u>Conditions de retour selon le type de milieu et selon la présence de symptômes ou pas:</u></p> <p><i>Milieu de vie ouvert – si la majorité des usagers effectue des sorties régulières en communauté (école, centre de jour, travail, congé temporaire dans la communauté, etc.)</i></p> <p><u>Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour en zone froide et dans sa bulle de vie; • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. <p><u>Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19, mais ayant été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive</u></p> <p>Suivre les consignes destinées à la population générale concernant les contacts étroits ainsi que les recommandations de la santé publique ou de la PCI de l'établissement. Pour plus de détails, se référer à la situation B.</p>
--	---	--	---	--

Tableau B-1

	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. • La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. • Poursuite de l'isolement à la chambre considérée comme une zone tiède au CHSLD ou dans la RI. • Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48 h⁶ après l'accueil dans le milieu de vie selon l'évaluation. • Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. • Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil en zone chaude au CHSLD ou dans la RI si déjà cas de COVID-19 dans le CHSLD ou la RI. <u>OU</u> • Accueil en zone chaude dans le CHSLD dédié COVID-19 + sur le territoire ou la RI selon l'organisation de soins et de services régionale. <u>OU</u> • Accueil en zone tampon en zone chaude. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si le responsable donne son accord et qu'il est en mesure d'offrir une zone prévue à cette fin, qu'il possède l'ÉPI requis, la formation et les compétences qui y sont associées, l'usager pourrait rester dans ce milieu. <p>Accueil en zone tampon en zone chaude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si le responsable donne son accord et qu'il est en mesure d'offrir une zone prévue à cette fin, qu'il possède l'ÉPI requis, la formation et les compétences qui y sont associées, l'usager pourrait rester dans ce milieu. • Accueil en zone tampon en zone chaude. 	<p><u>Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca)</u> https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19</p> <p>Milieu de vie fermé – l'ensemble des usagers ne fréquente pas sur une base régulière la communauté</p> <p><u>Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour à la chambre considérée comme une zone tiède et s'assurer de mettre en place des mesures pour permettre l'isolement autour de l'usager (ou aussi nommé isolement inversé ou mesure temporelle); • Surveillance accrue des symptômes pendant une période de 14 jours. <p><u>Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 peu importe si un milieu de vie ouvert ou fermé : Faire test de dépistage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolement à la chambre considérée comme une zone tiède en attente du résultat. <p>➤ Test de dépistage négatif² :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'isolement de 14 jours en zone tiède et s'assurer de mettre en place des mesures pour permettre l'isolement autour de l'usager (ou aussi nommé isolement inversé ou mesure temporelle); • Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus; • La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires;
--	--	--	--	--

Tableau B-1

DGAPA-005.REV1 – 2021-04-07

				<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48 h⁶ après l'accueil dans le milieu de vie selon l'évaluation; • Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. • Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement²</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour en zone chaude dans la RI s'il y a déjà cas de COVID-19 + dans la ressource OU • Si le responsable donne son accord et qu'il est en mesure d'offrir une zone prévue à cette fin, qu'il possède l'ÉPI requis, la formation et les compétences qui y sont associées, l'usager pourrait rester dans ce milieu • Accueil en zone chaude dans une zone tampon.
<p>Retour après un séjour prolongé de plus de 30 jours à l'extérieur du CHSLD ou de la RI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Refaire une demande au mécanisme d'accès, car la chambre a été libérée et suivre la trajectoire d'une nouvelle admission. 			

¹ Zone tiède : usager/résident en transition, en provenance d'un autre milieu ou lors d'une admission où il doit être placé en isolement préventif de 14 jours. Le personnel doit porter l'ÉPI complet (protection oculaire, masque selon les directives en vigueur, blouse et gants) et le retirer au sortir de la chambre.

² Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.

³ Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et amélioration des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles). Pour les personnes testées positives à la COVID-19 avec présence de variant, un test de dépistage est requis 48 heures avant la levée de l'isolement.

⁴ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel doit porter l'ÉPI complet selon les directives en vigueur dont la directive sur la mise en œuvre de la gestion du risque d'exposition aux aérosols de SRAS-CoV-2 des travailleurs de la santé dans les milieux de soins DGGMO-003.

⁵ Zone tampon : Solution de dernier recours et est réservée aux usagers qui ne peuvent pas rester dans leur milieu de vie lorsque les conditions (aménagement, profil clinique) ne permettent pas un isolement à la chambre ou lorsque l'ensemble du milieu de vie peut être infecté (milieu de vie de type familial). À l'arrivée en zone tampon, déterminer la zone tiède ou chaude, en fonction de sa condition clinique.

⁶ Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.